



**REGLES DE SELECTION**  
**EQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK**

---

**2024**

**DESCENTE**

---

**Senior, U23, U21**

# Table des matières

## A. REGLES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE DESCENTE SENIOR, U23 ET U21. 2

<b>1</b>	<b>PREAMBULE</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>REGLES DE SELECTION</b> .....	<b>3</b>
2.1	Compétition de sélection .....	3
2.2	Parcours et durées prévisionnels .....	3
2.3	Conditions de participation .....	3
2.3	Règlement des compétitions de sélection.....	4
2.4	Liste de départ.....	4
2.5	Juges et officiels.....	4
2.6	Classement et sélection.....	5
2.7	Départage .....	5
<b>3</b>	<b>PROGRAMME D’ACTIONS</b> .....	<b>6</b>
3.1	Programme d’actions équipe de France senior.....	6
3.2	Programme d’action de l’équipe de France U23.....	6
3.3	Programme d’action de l’équipe de France U21.....	6
<b>4</b>	<b>PROPOSITION DE SELECTION</b> .....	<b>7</b>
4.1	Préambule .....	7
4.2	Proposition de sélection de l’équipe de France Senior .....	7
4.3	Proposition de sélection de l’équipe de France U23 .....	8
4.4	Proposition de sélection de l’équipe de France U21 .....	8
<b>5</b>	<b>DIVERS</b> .....	<b>8</b>
5.1	Diffusion des règles de sélection .....	8
5.2	Diffusion des sélections nominatives .....	8
5.3	Compétitions « ICF Ranking » .....	8

## A. Règles de sélection en Equipe de France descente senior, U23 et U21.

### 1 PREAMBULE

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection des sportifs français capables d'atteindre les objectifs de l'équipe de France de Descente lors des échéances terminales de la saison sportive internationale 2024.

Première au classement des nations en sprint à l'issue du Championnat du Monde 2023, l'objectif de l'équipe de France est de maintenir la première place du classement mondial lors des championnats du Monde sénior sprint et classique pour la saison 2024.

Les compétitions internationales de référence seront les championnats du Monde sprint et classique à Sabero (ESP) du 14 au 18 août 2024. La recherche des titres individuels et par équipe dans toutes les épreuves est la priorité de l'équipe de France.

Les règles de sélection sont un élément constitutif des équipes de France, elles contribuent pleinement à sa réussite. Outre sa fonction de sélection, elles participent et orientent la préparation de l'équipe de France.

Les règles de sélection retenues permettent de valoriser :

- La valeur individuelle des sportifs ou des bateaux pour le biplace
- La capacité à mobiliser ses ressources pour performer le jour J
- Une navigation permettant d'être performant sur un bassin en lien avec l'objectif
- Une régularité dans les performances tout en privilégiant la Gagne

Pour la catégorie U23, l'objectif de l'équipe de France est d'obtenir des titres individuels sur l'échéance terminale ; le championnat d'Europe à Dallenwill (SUI) du 3 au 6 juillet 2024.

Pour la catégorie U21, l'objectif de l'équipe de France est de se confronter au niveau international sur l'échéance terminale ; le championnat d'Europe à Dallenwill (SUI) du 3 au 6 juillet 2024.

## 2 REGLES DE SELECTION

### 2.1 Compétition de sélection

Les compétitions de sélection Senior, U23 et U21 classique et sprint 2024, auront lieu :

- À Bourg-St-Maurice du 29 mai au 2 juin 2024 pour toutes les épreuves individuelles et d'équipage (C1D, C1H, K1D, K1H, C2H), elles comprennent 4 courses.
  - o Course n°1 classique,
  - o Course n°2 sprint sous format qualification 1, qualification 2 et finale,
  - o Course n°3 sprint sous format finale,
  - o Course n°4 classique.

### 2.2 Parcours et durées prévisionnels

- Parcours sprint : durée d'environ 40''

Le parcours sprint sera positionné sur le tronçon de rivière entre Bourg St Maurice et le plan d'eau du Gothard ou sur la partie entre le rapide du « dessert » et la passerelle AN Rafting

- Parcours classique : d'une durée d'environ 18 minutes

Le parcours classique sera positionné sur le tronçon de rivière entre Bourg St Maurice et le plan d'eau du Gothard. Les parcours seront définis la semaine du 15 avril 2024.

Les dates et les parcours de ces courses peuvent être modifiés en cas de force majeure.

### 2.3 Conditions de participation

#### a) Conditions administratives

- Être titulaire de la carte adhésion 2024,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Accepter et respecter les termes de la convention individuelle du sportif 2024 et ses annexes,
- S'inscrire sur le site de la FFCK aux courses de sélection équipe de France avant le 22 mai 2024. Le coût de l'inscription est fixé par l'organisateur.

#### b) Conditions sportives

- Les sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau en catégorie élite, sénior,
- Les sportifs classés au numérique scratch senior qui entrent dans les quotas suivants pourront s'inscrire et participer aux courses de sélection.

K1H	K1D	C1H	C1D	C2H
20	15	15	10	10

- Ces quotas seront arrêtés à partir du classement national scratch au mercredi 22 mai 2024, à l'issue du championnat de France à Treignac. Les sportifs listés élite, senior et relève sont comptabilisés dans ce classement.
- Le manager descente peut inscrire des bateaux supplémentaires aux courses de sélection 2024 après analyse du classement national et plus particulièrement des résultats sur les sélectifs nationaux.

## 2.3 Règlement des compétitions de sélection

Pour les courses de sélection, le règlement de la Fédération Internationale de Canoë sera appliqué.

## 2.4 Liste de départ

### **Pour la course n°1 classique et n°2 sprint**

- Groupe 1 – Sportifs hors listes,
- Groupe 2 – Sportifs en liste relève,
- Groupe 3 – Sportifs en listes senior et élite,
- L'ordre des départs à l'intérieur du groupe 1 se fera en ordre inverse du classement national toutes catégories, arrêté au 22 mai 2024,
- L'ordre des départs à l'intérieur du groupe 2 et 3 se fera par tirage au sort dans chacun des groupes.

**Pour la course n°3 sprint**, la liste de départ sera l'inverse des résultats de la course n°2, en cas d'ex-aequo, le départage sera fait sur la catégorie de mise en liste en privilégiant la catégorie Elite puis sur le classement national.

**Pour la course n°4 classique**, la liste de départ sera l'inverse des résultats de la course n°1, en cas d'ex-aequo, le départage sera fait sur la catégorie de mise en liste en privilégiant la catégorie Elite puis sur le classement national.

## 2.5 Juges et officiels

### *a) Organismes techniques*

Pierre Roos et Lionel Fraisse

### *b) Juge arbitre*

Jérôme Billard

### *c) Jury de compétition*

Le jury de compétition sera composé du vice-président chargé du haut niveau pour la descente (ou de son représentant) du président de la commission nationale descente (ou de son représentant) et du manager descente (ou de son représentant).

## 2.6 Classement et sélection

### a) Sélection sénior

La proposition de sélection sénior s'effectuera sur la base des vainqueurs des courses. Un sportif ou une embarcation qui gagne une course ne sera plus pris en compte pour les courses suivantes. Cf proposition de sélection page 8.

### b) Classement et sélection U23 et U21

La proposition de sélection U23 et U21 s'effectuera via un classement général par point à l'issue des quatre courses de sélection. Pour figurer au classement, les sportifs doivent être classés à au moins trois courses de sélection.

A l'issue des quatre courses, le classement général est effectué avec les trois meilleurs résultats de points attribués.

Un bateau qui ne prend pas le départ (DNS) sort automatiquement du classement de la course.

Un bateau qui prend le départ mais ne termine pas (DNF), ou est disqualifié de la manche (DSQ-R) marque les points du dernier de son classement plus un, quel que soit le nombre de bateaux arrivés.

Pour chaque course, les compétiteurs marquent des points selon la répartition suivante :

Attribution des points par course :

Classement de la course	Points attribués classement sélections U23 et U21
1 <sup>er</sup>	0
2 <sup>e</sup>	2
3 <sup>e</sup>	3
4 <sup>e</sup>	4
...	...
10 <sup>e</sup>	10

## 2.7 Départage

### a) Départage sur le classement sélection U23 et U21

Classement U23 et U21 :

En cas d'égalité au classement par point, le meilleur classement de la course n°1 classique sera pris en compte pour départager les embarcations. Si l'égalité persiste, le classement de la course n°2 sprint départagera, et enfin en cas d'égalité persistante c'est le résultat de la course n°3 sprint qui départagera.

### 3 PROGRAMME D' ACTIONS

L'équipe de France sera prise en charge sur tout ou partie des actions du programme de l'équipe de France. Une participation financière pourra être demandée. Les sportifs et sportives seront prévenus au plus tard un mois avant l'action, avec la convocation.

#### 3.1 Programme d'actions équipe de France senior

- Manches 3 et 4 de la coupe du Monde sprint et classique du 20 au 22 juin 2024 à Mezzana (ITA),
- Championnats du Monde sprint et classique Sabero (ESP) du 14 au 18 aout 2024.

#### 3.2 Programme d'action de l'équipe de France U23

Les sportifs U23 sont nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2002.

- Manches 1 et 2 de la coupe du Monde sprint et classique du 14 au 16 juin 2024 à Veles (MKD),
- Championnat d'Europe sprint et classique du 3 au 6 juillet 2024 à Dallenwill (SUI)

#### 3.3 Programme d'action de l'équipe de France U21

Les sportifs U21 sont nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 31 décembre 2005.

- Championnat d'Europe sprint et classique du 3 au 6 juillet 2024 à Dallenwill (SUI)

## 4 PROPOSITION DE SELECTION

### 4.1 Préambule

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente de la proposition de sélection issue des présentes règles de sélection, dans un souci de performance de l'équipe de France.

Il peut aussi minorer ou majorer ces effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque catégorie ou des résultats individuels obtenus au cours du programme d'actions.

A partir de la sélection et conformément à la convention individuelle du sportif 2024 et ses annexes, chaque sportif sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2024 et des courses qui lui seront proposées jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un bateau rencontre des difficultés pour honorer tout ou partie de sa sélection (raisons scolaires, raisons professionnelles, santé, de comportement ou de double sélection en équipe de France), il devra faire une demande écrite au Directeur Technique National pour obtenir une autorisation d'absence. Un bateau en remplacement pourra être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

### 4.2 Proposition de sélection de l'équipe de France Senior

#### *a) Epreuves classique et sprint du championnat du Monde de Sabero (ESP) et les manches 3 à 4 de la coupe du Monde à Mezzana (ITA)*

- (i) **Epreuve kayak homme, kayak dame, canoë monoplace homme, canoë biplace homme et canoë monoplace dame**
  - Le bateau vainqueur de la course n°1 classique
  - Le bateau vainqueur de la course n°2 sprint,
  - Le bateau vainqueur de la course n°3 sprint,
  - Le bateau vainqueur de la course n°4 classique pourra être proposé à la sélection après analyse des résultats inter et intra catégorie.
  
- (ii) **Epreuve canoë biplace dame :**
  - Un bateau sera formé avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplaces.
  
- (iii) **Epreuve par équipe :**
  - La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels.

Dans le cas où les courses par équipe se courent avant les courses individuelles, les résultats des courses de sélection permettront de constituer les équipes.

#### 4.3 Proposition de sélection de l'équipe de France U23

##### a) *Sélection pour le championnat d'Europe à Dallenwill (SUI) et les manches 1 à 2 de la coupe du Monde à Veles (MKD).*

- (i) Epreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme, canoë monoplace dame ; canoë biplace homme :
  - Le premier bateau U23 au classement des sélections
- (ii) Epreuve canoë biplace dame :
  - Un bateau sera constitué avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplaces.
- (iii) Epreuve par équipe :
  - La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels.

#### 4.4 Proposition de sélection de l'équipe de France U21

##### a) *Sélection pour le championnat d'Europe à Dallenwill (SUI)*

- (i) Epreuves kayak homme, kayak dame, et canoë monoplace homme, canoë monoplace dame ; canoë biplace homme :
  - Le premier bateau U21 au classement des sélections
- (ii) Epreuve canoë biplace dame :
  - Un bateau sera constitué avec les féminines sélectionnées en équipe de France dans les catégories monoplaces.
- (iii) Epreuve par équipe :
  - La sélection des membres de l'équipe s'effectuera sur la base des résultats individuels.

## 5 DIVERS

### 5.1 Diffusion des règles de sélection

Le présent mode de sélection sera consultable et téléchargeable sur le site internet FFCK.

### 5.2 Diffusion des sélections nominatives

La diffusion de la liste des sportifs sélectionnés aura lieu le 5 juin 2024 sur le site internet FFCK.

### 5.3 Compétitions « ICF Ranking »

Les inscriptions aux compétitions « ICF Ranking » sont réalisées par le manager descente Pierre-Michel Crochet (pmcrochet@ffck.org). Toute demande d'inscription devra être faite deux mois avant la compétition.

Les sportifs sélectionnés pour un programme d'actions des équipes de France senior, U23 et U21 seront inscrits prioritairement sur les compétitions ICF Ranking de la saison.